

REINSCRIPTIONS

**A RENDRE AVANT LE :
30 JUIN 2023**

Date limite de réservation : Se référer au règlement intérieur en Vigueur

Services	Non	Tous les jours	Certains jours de la semaine				Selon le planning (réservations à J+7)
			Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
Restauration scolaire 11h30-13h30							
Matin 7h30-8h30							
Etude CP à CM2 16h30-18h							
Périscolaire soir 1 16h30-18h							
Périscolaire soir 2 18h-19h							
Mercredi 7h30-19h							
Vacances scolaires 7h30-19h							

Tableau des documents

<u>Documents indispensables à la réinscription</u> (Merci de bien vouloir en fournir les photocopies)	Fourni le	Observations
La fiche sanitaire de liaison		
<u>Documents recommandés à fournir dès que possible</u>	Fourni le	Observations
Notification de la CAF (quotient familial)		
Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle accident		

Nous, soussignésresponsables de l'enfant,
déclarons exact les renseignements portés dans ce dossier et déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur,
disponible à l'accueil de loisirs ou consultable sur le site internet de la ville www.ville-chaumontel.fr.

Fait à Chaumontel, le...../...../2023

Signatures des parents ou représentant légal